

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION MUNICIPALE DU QUARTIER DU PATY, DE LA ROCHONNE ET DU LOTISSEMENT LOUIS DAUPHIN DU JEUDI 9 FÉVRIER 2023, SALLE DES ASSOCIATIONS.

Neuf élus municipaux et 24 habitants sont présents.

Après une courte introduction de Claire Dufour rappelant que les réunions de quartier sont l'occasion d'un échange au plus près des préoccupations des habitants, la parole est donnée à l'assistance.

Le premier sujet abordé est la voirie, et les nids-de-poule du chemin du Paty, régulièrement bouchés par les employés communaux, et « vidés » à nouveau par la circulation. Un habitant observe qu'il faut prendre des mesures contre la vitesse excessive de certains véhicules, et l'entreprise de BTP située dans ce quartier circule avec de gros véhicules et ne respecte pas toujours le code de la route. Cet habitant demande également à ce que le terrain près de pompiers soit débarrassé des débris qui l'encombrent et qui présentent selon lui un risque d'insalubrité. Un engin par ailleurs menace de tomber sur la route, selon un autre habitant.

La mixité avec une entreprise dans un quartier résidentiel est ensuite longuement évoquée par l'assemblée : le quartier souffre de nuisances répétées, et les habitants apparaissent unanimes sur le sujet. Ils demandent le respect de la législation concernant les horaires de travail le week-end ou jours fériés, la vitesse des véhicules etc.

Réponse : *chaque année, un certain nombre de tronçons de route sont réhabilités par la Communauté de communes. Cette année, il y a d'autres urgences, et ce ne sera pas le chemin du Paty, à envisager plutôt dans les années qui viennent. En ce qui concerne la vitesse, des relevés ont été effectués à la demande de la municipalité, et les vitesses enregistrées durant une semaine ne présentent pas un caractère alarmant, mais il faudra remettre le panneau de limitation à 30 km/h dans le haut du chemin. Pour ce qui est du terrain privé évoqué, c'est un lieu avec des matériaux certes usagés, mais la notion d'insalubrité ne semble pas évidente. De plus, il y a en ce moment une procédure de succession, attendons de voir comment cela va se passer. En revanche, nous allons voir de près le danger potentiel que représente l'engin mentionné. Quant aux nuisances liées à l'activité de l'entreprise de BTP, un dialogue est engagé entre les habitants, la commune et l'entreprise pour améliorer une situation devenue très tendue.*

Une habitante aborde ensuite une question également liée à la sécurité routière dans le village : comment aménager le croisement vers le pont où arrivent des véhicules en provenance des Granons et de la Garde-de-Dieu ? Mettre un miroir avec un stop serait une solution. Il serait par ailleurs utile de mettre un « céder-le-passage » rue du Presbytère, là où elle débouche sur la D14. Autre problème de sécurité, quand la banderole du Don du sang y est positionnée, elle gêne la visibilité en haut de la montée du Cai.

Réponse : *effectivement, ce lieu devient problématique et ce sera à voir avec le Département en charge de l'aménagement de ces voies, idem pour le « céder-le-passage ». On pense au niveau piéton à aménager cet endroit avec une passerelle. On en profite pour rappeler que les subventions des amendes de police ne peuvent servir à l'entretien ou à l'aménagement de la voirie. Pour le Cai, nous allons contacter le responsable de l'association.*

Autre préoccupation : les containers sont toujours pleins, pourquoi ? Une autre question concerne les biodéchets qui devront être ramassés dès le 1^{er} janvier 2024. La commune s'y prépare-t-elle ?

Réponse : *Bernard Giorgi précise que la Communauté de communes a eu un problème de panne de véhicule récemment. Sinon, elle a ajouté des containers, mais les personnes ignorent parfois que ce n'est pas parce qu'un container est plein que celui à côté dans le même îlot l'est aussi, il faut vérifier. Quant aux biodéchets, la Communauté de commune s'y prépare, une colonne sera dédiée à ces déchets et en place pour le 1^{er} janvier 2024.*

Une habitante du chemin de la Rochonne demande si les lignes seront bientôt enterrées dans le quartier.

Réponse : *Bernard Giorgi signale que la commune vient de finir de payer une dette au Service Départemental de l'Electricité (SDE) pour un aménagement électrique dans la commune, car le SDE fait l'avance des travaux, et la commune rembourse ensuite. Elle ne souhaite pas pour le moment investir dans l'enfouissement des lignes, opération très coûteuse, mais plutôt dans le remplacement des ampoules de l'éclairage public par des LEDS.*

La question de la cohabitation entre les véhicules et les promeneurs est abordée par les habitants de ce quartier proche du bois du Paty. Certains circulent à toute vitesse sans aucun égard pour les promeneurs.

Réponse : *nous travaillons en ce moment avec l'ONF pour sécuriser les déplacements « doux » dans les chemins. La mise en place de barrières est envisagée, dont les secours et les chasseurs auraient la clé. D'autre part, on fera des tranchées sur les autres chemins pour en interdire l'accès aux véhicules. Plus une info à la société de chasse de Reillanne pour être particulièrement vigilante à respecter les autres usagers de la forêt communale.*

Merci à celles et ceux qui ont participé à la réunion. Les échanges se sont poursuivis autour du verre de l'amitié.